

République Française – Département du Loiret

Commune de CORMERAY

Convocation au Conseil Municipal

En l'an deux mille vingt-six, le sept du mois de Juillet à 19 heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle des Fêtes de CORMERAY sous la présidence de Julien TOUGAT, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 7

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 03/07/2026

Présents : Julien TOUGAT, Eric MARTINET, Joël PASQUET, Marie Line BLANCHET, Daniel RENVOISÉ, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Cédric IWANCZUK, Christelle RENVOISÉ, Delphine BONNAMY, Ivan BREMONT.

Absents excusés : Cristina DENIS, Bertrand BRIOT,

Absents : Gwendoline TOUGAT, Jean-Luc DELSAUT, Anthony MAUSSION, Jennifer REVELUT, Laura RABIER, Marc AUBRY

Secrétaire de séance : Pascale PASQUET

Délibération n° 2026/ 0046**Objet : Délibération portant sur signature de la convention avec le Pays des Châteaux**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants, L'article L.221-9 du code de l'énergie impose aux demandeurs de CEE des obligations de contrôles des opérations avant dépôt des dossiers auprès de l'administration.

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ayant créé le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Vu le décret n° 2025-1048 du 30 octobre 2025 relatif à la sixième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Vu la délibération n°D33-2025 du 9 décembre 2025 du Syndicat Mixte du Pays approuvant la collecte des CEE par le Pays pour le compte de ses communes et intercommunalités membres

Vu le projet de convention d'habilitation établi par le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux,

Le maire expose,

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ayant créé le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

République Française – Département du Loiret

Commune de CORMERAY

Convocation au Conseil Municipal

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergies (les « Obligés »). Ces derniers peuvent faire en interne ces actions ou récupérer des CEE auprès d'Éligibles.

Les Éligibles peuvent être notamment les collectivités et/ou leurs groupement qui réalisent des opérations d'économies d'énergie sur leur patrimoine et qui peuvent donc prétendre aux CEE.

Considérant la volonté de la commune de Cormeray de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments, installations techniques et mener des opérations d'économie d'énergie sur son patrimoine.

Sachant que la commune de Cormeray peut bénéficier du dispositif des CEE pour des opérations standardisée et que ces CEE peuvent être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de Rénovation thermique de l'école primaire de la commune de Cormeray.

Les collectivités et leurs groupements ont donc la possibilité de profiter de l'accompagnement et de l'optimisation des CEE par le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux. Toutefois, la collectivité reste libre de confier tout ou partie de la valorisation de ces CEE au Pays des Châteaux.

Pour s'inscrire dans ce dispositif, les collectivités doivent signer la convention de « regroupement » relative à la valorisation groupée des Certificats d'Economies d'Énergie, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Une fois les CEE enregistrés et délivrés par le Pôle Nationale des CEE, le Pays des Châteaux procédera au versement de la part du produit de la vente de CEE telles que les conditions financières préciser au travers de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Accepte** les termes de la nouvelle convention de regroupement relative à la valorisation groupée des CEE entre le Pays des Châteaux et la commune de Cormeray qui définit notamment les modalités d'accompagnement, de valorisation et de financement du dispositif de regroupement des CEE mise en place par le Pays des Châteaux, et dont un modèle est annexé à la présente délibération
- **Autorise** Le Maire à signer la convention correspondante et toutes autres pièces nécessaires à la réussite de cette opération.
- **Autorise** ainsi le transfert au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé.

et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

République Française – Département du Loiret

Envoyé en préfecture le 07/08/2026

Reçu en préfecture le 07/08/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 041-214100612-20260707-2026_46-CC

Commune de CORMERAY

Convocation au Conseil Municipal

certifié exécutoire.

Fait et délibéré en séance le 07 juillet 2026

Le Maire,
Monsieur Julien TOUGAT,

